Nations Unies A/55/L.55/Rev.1/Add.1

Assemblée générale

Distr. limitée
14 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 20 b) de l'ordre du jour
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Botswana, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Comores, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, France, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Inde, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tunisie, Togo, Yémen, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution révisé

Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Belgique, Djibouti, Érythrée et Irlande

00-79876 (F) 141200 141200